

# DISPOSITIFS D'HEBERGEMENT D'INSERTION





# CHRS

## CENTRE D'HEBERGEMENT ET DE REINSERTION SOCIALE

210 places

### **MISSION**

Hébergement d'insertion, incluant un accompagnement social global et soutenu, en vue d'une insertion sociale et un accès au logement

Durée d'accompagnement : 6 mois renouvelables 1 fois et, dans le cadre de l'inconditionnalité de l'accueil, jusqu'à une sortie vers une proposition pérenne et adaptée.

### **CRITÈRES D'ADMISSION**

- En situation d'errance
- Absence de ressources / ressources insuffisantes pour accéder au logement
- ET/OU Situation administrative ne permettant pas l'accès direct à un logement autonome
- Besoins en accompagnement soutenus

### **PUBLIC ACCUEILLI**

- Personne majeure
- Isolé/couple/famille
- Généré



### **PARTICULARITÉS**

- Collectif ou diffus.
- Appartements autonomes ou partagés.
- Contrats d'hébergements renouvelables.
- Accueil inconditionnel.
- Participation financière demandée (15% des ressources) si ressources.
- Animaux interdits.
- Le C.H.R.S. n'a pas uniquement vocation à proposer une solution d'hébergement, il répond avant tout à un ou des besoins en accompagnement.
- Peu de places en PMR.

### **CARTOGRAPHIE**

Liste et localisation des CHRS disponibles sur le document "Cartographie AHI"





# ALT JEUNES

## ALLOCATION LOGEMENT

### TEMPORAIRE - JEUNES

---

47 places

#### **MISSION**

Hébergement d'insertion, incluant un accompagnement social global, en vue d'une insertion sociale et un accès au logement.

Durée d'accompagnement : 6 mois renouvelable une fois.

#### **CRITÈRES D'ADMISSION**

- En situation d'errance
- En insertion/Formation ou en recherche d'insertion professionnelle/Formation
- Besoins en accompagnement légers
- Situation administrative régulière

#### **PUBLIC ACCUEILLI**

- Personne Majeure (- 26 ans)
- Isolé
- Généré



#### **PARTICULARITÉS**

- Structure en diffus.
- Appartements autonomes ou partagés.
- Contrats de séjour renouvelables (6 mois).
- Participation financière demandée si existence de ressources.
- Animaux interdits.
- Les étudiants doivent faire valoir leurs droits au C.R.O.U.S avant de solliciter ce dispositif.

#### **LISTE DES STRUCTURES**

- NORD
  - L.H.P.E.G.
- EST
  - Mission Locale EST
- OUEST
  - Mission Intercommunale Ouest (MIO)
- SUD
  - Association des Jeunes Majeurs en Dynamiques (AJMD)



# ALT - PE



## ALLOCATION LOGEMENT TEMPORAIRE PLACEMENT EXTERIEUR

---

10 places

### **MISSION**

Proposer un hébergement temporaire et un emploi sur un chantier d'insertion à un public incarcéré sous aménagement de peine afin d'éviter une sortie sèche et prévenir la récidive.

Durée d'accompagnement : maximum 6 mois et jusqu'à la levée d'écrou.

### **CRITÈRES D'ADMISSION**

- En détention
- Demande d'orientation validée par le Juge d'Application des Peines (JAP)

### **PUBLIC ACCUEILLI**

- Personne Majeure
- Isolé
- Genré



### **PARTICULARITÉS**

- Aménagement de peine.
- Structure en diffus.
- Appartements partagés.
- Contrats d'hébergement unique d'une durée entre 3 mois et plus.
- La fin de la mesure correspond à la levée d'écrou.
- Participation financière demandée (15% des ressources).
- Animaux interdits.

### **STRUCTURES**

AAPEJ-FEKLER : sud





# LAM

## LITS D'ACCEUIL MEDICALISES



18 places

### **MISSION**

Proposer et dispenser les soins médicaux et paramédicaux qui seraient dispensés au domicile des personnes si elles en avaient un.

Durée d'accompagnement : indéterminée

### **CRITÈRES D'ADMISSION**

- Personne en situation d'errance
- Problématique de santé incompatible avec une mise à la rue
- Pathologie de santé chronique, irréversible, invalidante et séquellaire.

### **PUBLIC ACCUEILLI**

- Personne majeure
- Isolé



### **PARTICULARITÉS**

- Contrats de séjour renouvelables.
- Présence infirmier 24h/24.
- Inconditionnalité de l'accueil.
- Suivi médical conjugué à un accompagnement social.
- Nécessite l'envoi d'un dossier médical directement aux structures en plus de la demande à effectuer sur le SI-SIAO --> Contacter ces dernières pour recevoir le dossier médical.
- Participation financière demandée en fonction des ressources.
- Animaux interdits.
- Le L.A.M. n'est pas un service de convalescence, ni une maison de retraite, ni un foyer d'hébergement ou une maison d'accueil spécialisée.

### **STRUCTURES**

L.H.P.E.G. (NORD) - Locaux partagés avec le L.H.S.S. en attendant que la structure L.A.M. soit opérationnelle





# LHSS

## LITS HALTE SOINS SANTE



58 places

### **MISSION**

Proposer et dispenser les soins médicaux et paramédicaux qui seraient dispensés au domicile des personnes si elles en avaient un.

Durée d'accompagnement : Contrat de séjour de 2 mois renouvelable jusqu'à guérison.

### **CRITÈRES D'ADMISSION**

- Personne en situation d'errance
- Problématique de santé incompatible avec une mise à la rue
- Pathologie ou état général, somatique ou psychique ne nécessitant pas une prise en charge hospitalière ou médico-sociale spécialisée.

### **PUBLIC ACCUEILLI**

- Personne majeure isolée
- Généré pour les appartements partagés



### **PARTICULARITÉS**

- Inconditionnalité de l'accueil.
- Collectif ou diffus : Appartements partagés ou individuels.
- Suivi médical conjugué à un accompagnement social global.
- Nécessite l'envoi d'un dossier médical directement aux structures en plus de la demande à effectuer sur le SI SIAO --> Contacter ces derniers pour recevoir le dossier médical.
- Participation financière demandée en fonction des ressources.
- Animaux interdits.
- Le L.H.S.S n'est pas un service de convalescence, ni une maison de retraite, ni un foyer d'hébergement, ni une maison d'accueil spécialisée.

### **STRUCTURES**

NORD, EST : L.H.P.E.G.

OUEST : Croix-Rouge Française

SUD : C.I.A.S. BOIS D'OLIVE



# ACT

## APPARTEMENTS DE COORDINATION THERAPEUTIQUE



55 places

### **MISSION**

Proposer un hébergement temporaire aux personnes porteuses d'une pathologie chronique nécessitant des soins et un suivi médical, en situation de fragilité sociale et psychologique.

Durée d'accompagnement : Contrat d'hébergement d'une durée de 6 mois renouvelables 2 fois

### **CRITÈRES D'ADMISSION**

- Personne en situation d'errance
- Pathologie de santé chronique nécessitant une coordination du parcours de soins
- En situation régulière sur le territoire et en capacité d'accéder à des ressources stables et effectives.

### **PUBLIC ACCUEILLI**

- Personne majeure ou mineur accompagné
- Isolé / Couple / Famille
- Généré pour les appartements partagés
- Régularité de la présence sur le territoire



### **PARTICULARITÉS**

- Structure en diffus.
- Appartements autonomes ou partagés.
- Suivi et coordination du parcours de soins conjugué à un accompagnement social global (individuel et collectif).
- Nécessite l'envoi d'un dossier médical directement aux structures en plus de la demande à effectuer sur le SI-SIAO --> Contacter ces derniers pour recevoir le dossier médical.
- Participation financière demandée en fonction des ressources.
- Animaux interdits (sauf A.C.T. Croix Rouge Française).
- Appartements meublés et équipés.

### **STRUCTURES**

NORD : Association R.I.V.E

OUEST : Croix-Rouge Française

SUD : A.S.E.T.I.S





# ACT HLM APPARTEMENTS DE



## COORDINATION THERAPEUTIQUE, HORS LES MURS

---

Nombre de mesures : 30

### **MISSION**

Proposer un accompagnement médico-psychosocial au sein du lieu de vie, aux personnes porteuses d'une pathologie chronique nécessitant des soins et un suivi médical, en situation de fragilité sociale et psychologique.

Durée d'accompagnement : Contrats d'accompagnement d'une durée de 6 mois renouvelables une fois

### **CRITÈRES D'ADMISSION**

- Personnes hébergées ou logées
- Pathologie de santé chronique nécessitant une coordination du parcours de soins

### **PUBLIC ACCUEILLI**

- Personne majeure ou mineur accompagné
- Isolé / Couple / Famille



### **PARTICULARITÉS**

- Suivi et coordination du parcours de soins conjugué à un accompagnement social global (individuel et collectif).
- Nécessite l'envoi d'un dossier médical directement aux structures --> Contacter ces derniers pour recevoir le dossier médical.
- Demande sur le SI-SIAO facultative.
- Ne répond pas à un besoin d'hébergement ou de logement.

### **STRUCTURES**

NORD : Association R.I.V.E

OUEST : Croix-Rouge Française

SUD : A.S.E.T.I.S

